|  |  |
| --- | --- |
| **Réunion préparatoire régionale pour l’Europe (RPM-EUR) en vue de la CMDT-17** | P:\SUP\Logos\Post-150th Anniv\ITU-logo-UNblue.jpg |
| **Vilnius, Lithuanie, 27-28 avril 2017** |  |
|  |  |
|  | **Document** **RPM-EUR17/12-F** |
|  | **24 février 2017** |
|  | **Original: anglais** |
| Directeur du Bureau de développement des télécommunications | |
| Avant-projet de structure de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017 | |
|  | |

**Résumé:**

Le présent document contient l'avant-projet de structure de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017 (CMDT-17).

Cet avant-projet se fonde sur les Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union et sur la Résolution 1 (Rév.Dubaï, 2014) intitulée "Règlement intérieur de l'UIT-D".

**Résultats attendus:**

Le présent document est soumis à la réunion préparatoire régionale pour l’Europe, pour examen.

**Références:**

Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union; Résolution 1 (Rév.Dubaï, 2014)

Annexe

Projet de structure de la Conférence

# Réunion des chefs de délégation

**Mandat**: conformément au numéro 49 des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union, la séance d'ouverture de la Conférence est précédée d'une réunion des chefs de délégation au cours de laquelle est préparé l'ordre du jour de la première séance plénière et sont présentées des propositions concernant l'organisation et la désignation des présidents et vice‑présidents de la conférence et de ses commissions et, le cas échéant, de son ou ses groupes de travail.

Pendant la CMDT, les chefs de délégation se réunissent pour étudier les propositions en ce qui concerne en particulier le programme de travail et la constitution des commissions d'études, et pour élaborer des propositions concernant la désignation des Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études, du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) et de tout autre groupe établi par la CMDT.

# Commission 1 – Commission de direction

**Mandat**: coordonner toutes les activités afférentes au bon déroulement des travaux et établir l'ordre et le nombre des séances, en évitant, si possible, toute simultanéité compte tenu de la composition restreinte de certaines délégations.

Cette commission est composée du Président et des Vice-Présidents de la conférence, ainsi que des Présidents et des Vice‑Présidents des commissions et du/des groupe(s) de travail de la plénière.

# Commission 2 – Commission de contrôle budgétaire

**Mandat**: déterminer l'organisation et les moyens d'action mis à la disposition des délégués, examiner et approuver les comptes des dépenses engagées pendant toute la durée de la conférence et présenter à la séance plénière un rapport indiquant le montant total estimé des dépenses de la conférence ainsi qu'une estimation des besoins financiers du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D) jusqu'à la prochaine CMDT et des coûts induits par l'exécution des décisions prises par la conférence.

# Commission 3 – Objectifs

**Mandat**: examiner et adopter l'ordre du jour et formuler des propositions concernant l'organisation des travaux; examiner et approuver les produits et résultats correspondant aux différents objectifs; examiner et approuver les Questions confiées aux Commissions d'études et les initiatives régionales connexes et élaborer des lignes directrices pour leur mise en oeuvre; examiner et approuver des résolutions pertinentes; et veiller à ce que les résultats soient conformes à la méthode de gestion axée sur les résultats qui vise à améliorer l'efficacité de la gestion et la responsabilité.

# Commission 4 – Méthodes de travail de l'UIT-D

**Mandat**: examiner et adopter l'ordre du jour et formuler des propositions concernant l'organisation des travaux; examiner les propositions et les contributions se rapportant à la coopération entre les membres; évaluer les méthodes de travail ainsi que le fonctionnement des commissions d'études de l'UIT-D et du GCDT; évaluer et déterminer les options possibles pour optimiser l'exécution des programmes et approuver les modifications à apporter à ces programmes dans le but de renforcer les synergies entre les Questions des commissions d'études, les programmes et les initiatives régionales; et soumettre à la plénière des rapports contenant des propositions sur les méthodes de travail de l'UIT-D pour mettre en oeuvre le programme de travail de ce Secteur, sur la base des rapports du GCDT et des commissions d'études soumis à la conférence ainsi que des propositions des Etats Membres de l'UIT, des Membres du Secteur de l'UIT-D et des établissements universitaires participant aux travaux de ce Secteur.

# Commission 5 – Commission de rédaction

**Mandat**: parfaire le libellé des textes découlant des délibérations de la CMDT, tels que les résolutions, sans en altérer ni le sens ni le fond, et aligner les textes dans les langues officielles de l'Union, en vue de leur soumission aux séances plénières pour approbation.

En outre, il est proposé de créer un Groupe de travail de la plénière, comme suit:

# Groupe de travail – Plan stratégique de l'UIT-D et Déclaration et Résolutions de la CMDT

**Mandat**: élaborer un projet de Déclaration de la CMDT et la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'Union qui sera adopté par la prochaine Conférence de plénipotentiaires; examiner les Résolutions et Recommandations de la CMDT existantes dans le but de les rationnaliser, en tenant compte des Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires et des autres Secteurs, selon le cas; examiner les contributions et les propositions des membres concernant des modifications ou de nouvelles Résolutions.

Note explicative

Conformément au numéro 63 des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union, la séance plénière de la CMDT peut constituer des commissions pour examiner les questions soumises à la conférence.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_